



Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 29 et 30 Juin 2017

Intervention de Philippe LECOQ

Rapport N°17.02.08

Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Ce contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle permet la coordination des politiques régionales, redéfini par la loi de Mars 2014 et qui ont pour objet l'analyse des besoins du territoire régional, notamment en matière d'emplois, de programmation des actions de formation professionnelle, des jeunes et adultes compte-tenu de la situation et des objectifs de développement économique de notre territoire, étape d'importance pour la conduite d'une politique territoriale de la formation optimisée dans notre région.

Ce contrat détermine également les objectifs de notre région pour notamment les formations, également le S.P.R.O (schemas prévisionnel de développement du service public de l'orientation).

La loi précise que la formation professionnelle tout au long de la vie vise à permettre à chaque personne d'acquies et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi qu'à progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Le développement de la formation professionnelle est un enjeu majeur à la fois de compétitivité économique et de cohésion sociale. Les défis qui se posent dans un contexte de mutation des emplois et des compétences impliquent à la fois l'Etat, la région et les entreprises.

L'accès à l'emploi des jeunes demeure une priorité absolue. À cet égard, le contrat doit créer les conditions d'une action partenariale qui contribue à leur offrir des débouchés crédibles et valorisant pour eux. Tout en répondant à des besoins économiques exprimés ou en devenir.

Je pense, M. le Président, qu'il faut d'avantage répondre aux besoins en compétences des territoires, il est vrai à condition qu'il y ait une demande des entreprises, que ce pays, notre région, nos bassins de vie se réindustrialisent, par définition l'offre et la demande. Car notre région a la responsabilité en matière d'offres de formation en alternance auprès des PME. Les disparités et le déséquilibre géographique déjà évoqué, en région Centre, l'Eure-et-Loir et le Cher sont des départements qui comptent le moins d'apprentis par nombre d'habitants.

Une organisation encore dysfonctionnelle.



I

Groupe Front National – Région Centre-Val de Loire

2, Place Sainte Croix - 45000 ORLEANS

grpfn@grp.regioncentre.fr

fn-regioncentre.fr

La loi du 5 Mars 2014 prend acte de ce rôle de pilote de donner a la région les moyens afin qu'elle coordonne plus efficacement les multiples acteurs éparpillés de l'orientation professionnelle.

M. le Président, ce contrat englobe plusieurs résolutions, certaines nous paraissent acceptables, mais je vous rappelle que nous sommes plus touchés, par exemple, par l'illétrisme que d'autres régions, qu'il faut créer pour tous les conditions d'une orientation choisie et réussie, et non subie, définir, connaitre les besoins, répondre aux besoins des citoyens, des entreprises aussi, et apporter des réponses aux besoins exprimés par les publics de la région.

Quelles formations pour quels emplois ? Quels métiers aujourd'hui et demain ?

J'ose espérer que ce contrat saura répondre demain aux préoccupations d'aujourd'hui.

Nous sommes dans l'attente de garanties, d'efficacité pour la suite, répondre a de grands enjeux.

Je vous remercie.